

La filière électronique en Bourgogne-Franche-Comté

- Mise à jour en juillet 2026 -

En Bourgogne-Franche-Comté, la filière électronique (cf. Sources, méthodologie, définitions) est construite autour de trois segments d'activité portant sur la fabrication d'équipements électriques et électroniques, la fabrication de composants et de systèmes informatiques, électroniques et optiques ainsi que la fabrication de machines spécialisées comprenant la fabrication de machines.

En Bourgogne-Franche-Comté, un peu plus de 8 900 personnes travaillent dans les 147 établissements de la filière électronique, soit près de 1 % des salariés de la région. La majorité de ces effectifs se situe dans la fabrication d'équipements électriques et électroniques. À ces salariés permanents s'ajoutent environ 1 400 intérimaires.

Dans un contexte européen de renforcement de la filière, les effectifs ont nettement augmenté depuis 2019 (+9,9 %). Fin 2025, l'emploi salarié permanent progresse de 1,1 % sur un an alors qu'il diminue dans l'industrie régionale (-0,9 %). Cette hausse est tirée par la progression des effectifs dans la fabrication de composants et de systèmes informatiques. L'intérim progresse également : +1,2 % sur un an. Depuis 2019, les effectifs intérimaires ont ainsi augmenté de 30 %.

Toutefois, les embauches de salariés (hors intérimaires) dans la filière sont inférieures aux deux années précédentes. Un peu plus de six recrutements sur dix s'effectuent sous la forme d'un contrat à durée indéterminée (CDI), soit 18 points de plus qu'en moyenne dans l'industrie régionale. Cette part est stable sur un an. Les pratiques d'embauches sont très différentes d'un secteur à l'autre. Plus des deux tiers des embauches dans la fabrication de composants et de système informatiques, électroniques et optiques sont des CDI alors que ce type de contrat représente seulement la moitié des embauches dans la fabrication de machines spécialisées. Le métier d'ouvrier qualifié des industries de process est le plus recruté dans la filière. Dans le même temps, les départs de la filière sont légèrement moins nombreux en 2025 qu'en 2024. Ils restent inférieurs aux embauches. Les démissions restent le premier motif de départ. Elles sont en nette baisse depuis deux ans et se situent sous la moyenne dans l'industrie régionale. En revanche, la proportion de départs à la retraite est nettement plus élevée dans la filière que dans l'industrie.

Concernant le commerce extérieur, les exportations d'équipements électriques sont supérieures aux importations fin 2025. Elles ont fortement augmenté sur un an, contrairement aux importations. L'Espagne est le premier débouché à l'export et la Chine est le premier lieu d'approvisionnement de la filière.

Enjeux :

La filière électronique rassemble tous les acteurs de la fabrication électronique en France : production de composants électroniques, de connectique ou de circuits imprimés, conception et assemblage de cartes et sous-ensembles électroniques, distribution ou encore édition de logiciels embarqués et d'outils logiciels pour la conception des systèmes électroniques. Elle réalise un chiffre d'affaires de 15 milliards d'euros, mobilise 8 000 chercheurs dans les organismes de recherche publics, et génère 170 000 emplois indirects et 80 000 emplois directs. L'industrie électronique française est traditionnellement répartie autour de pôles régionaux spécialisés : la région Auvergne Rhône Alpes et le Grand Ouest.

La filière de l'électronique est irriguée en amont par un tissu dense de laboratoires, écoles et universités dans des domaines d'expertises allant des matériaux de pointe pour la micro-, nano- et optoélectronique à la création et au développement d'outils complexes d'aide à la conception de circuits et de systèmes.

La signature du contrat stratégique de filière a eu lieu en mars 2019, fixant des priorités pour une meilleure structuration, une meilleure visibilité, le financement pérenne et la formation des acteurs de la filière de l'industrie électronique. Dans un contexte géostratégique complexe, et pour sécuriser l'approvisionnement des filières industrielles et stratégiques, l'Union européenne et la France ont décidé de renforcer leur position dans la filière électronique au travers du Chips Act européen, des domaines stratégiques du plan France 2030. Le Chips Act définit une stratégie globale pour l'Union dans le domaine des semi-conducteurs en articulant des objectifs en matière de recherche, d'innovation, d'augmentation des capacités de production, d'accroissement des viviers de compétence et de sécurisation des approvisionnements.

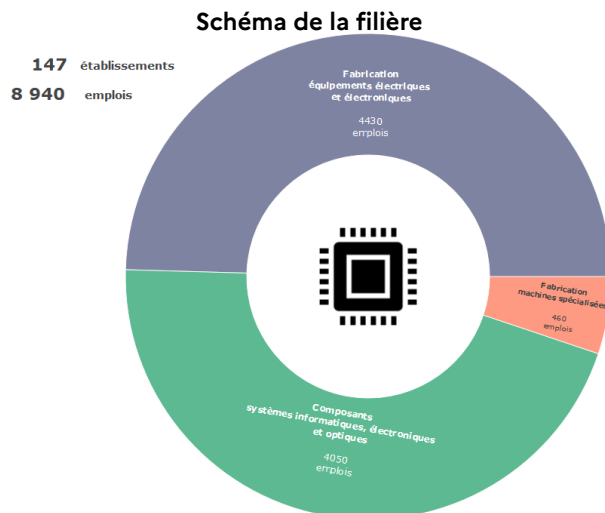
Par ailleurs, un nouveau Projet Important d'Intérêt Européen Commune (PIIEC) a été lancé en 2023, le PIIEC Microélectronique et Connectivité. Il prévoit le soutien des États membres à des projets industriels de grande ampleur, pour construire une chaîne de valeur à l'échelle européenne sur des secteurs hautement stratégiques dans le cadre de la réindustrialisation de l'Europe, en particulier de la microélectronique.

Présentation de la filière

En Bourgogne-Franche-Comté, la majorité des établissements et de l'emploi de la filière électronique s'articule autour de :

- la fabrication d'équipements électriques et électroniques englobant la production de matériel électrique comme les transformateurs, les moteurs électriques, ainsi que les équipements de télécommunications
- la fabrication de composants et de systèmes informatiques, électroniques et optiques incluant la production de semi-conducteurs, de circuits imprimés et de dispositifs optiques,
- et la fabrication de machines spécialisées comprenant la fabrication de machines pour des applications spécifiques, telles que les équipements médicaux, les machines-outils et les équipements de production industrielle.

La filière comptabilise 147 établissements dont quelques uns emploient plus de 250 salariés. Parmi eux figurent des établissements relevant d'entreprises mondialement connues comme Flowbird (systèmes de billetterie et de stationnement intelligents), Schneider Electric (spécialisé dans la gestion de l'énergie et les automatismes), Safran Electronics & Defense (solutions en optronique, avionique, électronique). La filière électronique est particulièrement implantée dans la Communauté Urbaine du Grand Besançon Métropole, la Métropole de Dijon et la communauté d'agglomération du Grand Sénonais.



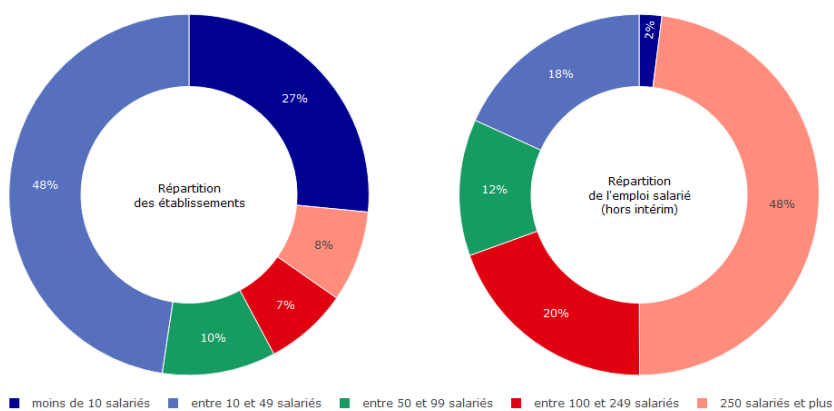
Source : Dares-MMO, décembre 2025/traitement Dreetts Bourgogne-Franche-Comté.

Lecture : La fabrication d'équipements électriques et électroniques emploie 4 430 personnes.

Les établissements employeurs

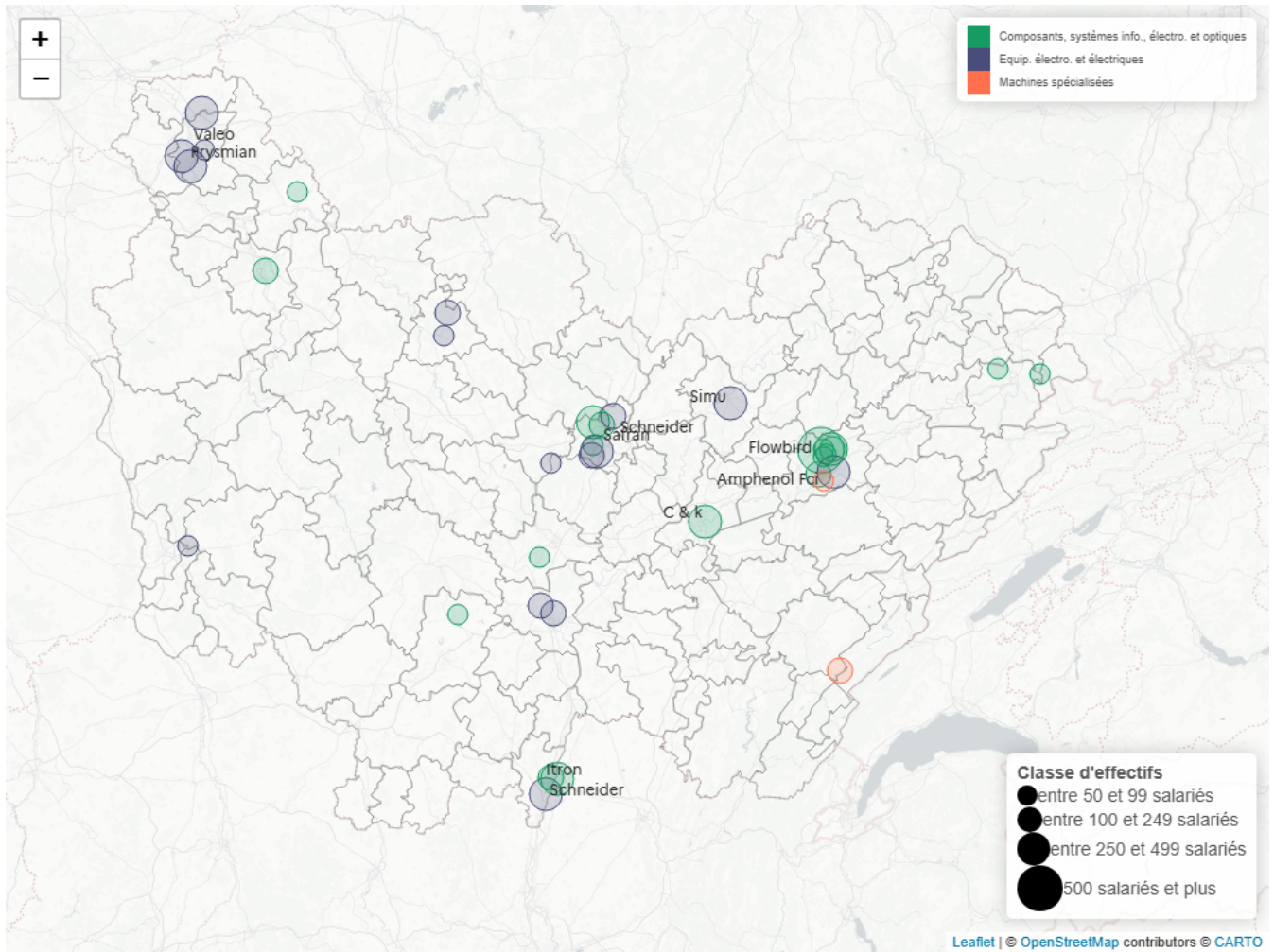
Les établissements de la filière électronique sont majoritairement de petite à moyenne taille. En décembre 2025, **70 établissements** emploient entre 10 et 49 salariés. Ils représentent **48 %** des établissements employeurs et **18 %** de l'emploi salarié de la filière. L'emploi salarié est donc concentré dans quelques grands établissements.

Graph 1 | Taille des établissements



Source : Dares-MMO, données à fin décembre 2025

Carte 1 par Epci | Principaux employeurs de la filière - Plus de 50 salariés



Source : Dares-MMO, données à fin décembre 2025

L'emploi dans la filière électronique

Fin décembre 2025, 8 936 salariés permanents et 1 427 intérimaires travaillent dans la filière électronique

En Bourgogne-Franche-Comté, **8 936 salariés** travaillent dans la filière électronique à la fin du 4ème trimestre 2025, soit moins de 1 % de l'emploi salarié de la région. À ces salariés permanents s'ajoutent **1 427 intérimaires**. Hors intérim, les effectifs de la filière connaissent une hausse annuelle de 1,1 % dans l'ensemble des activités, avec une variation comprise entre -4,4 % dans la fabrication de machines spécialisées et 3,3 % dans la fabrication de composants.

Tableau 1 | Evolution de l'emploi salarié dans la filière électronique

Décembre 2025

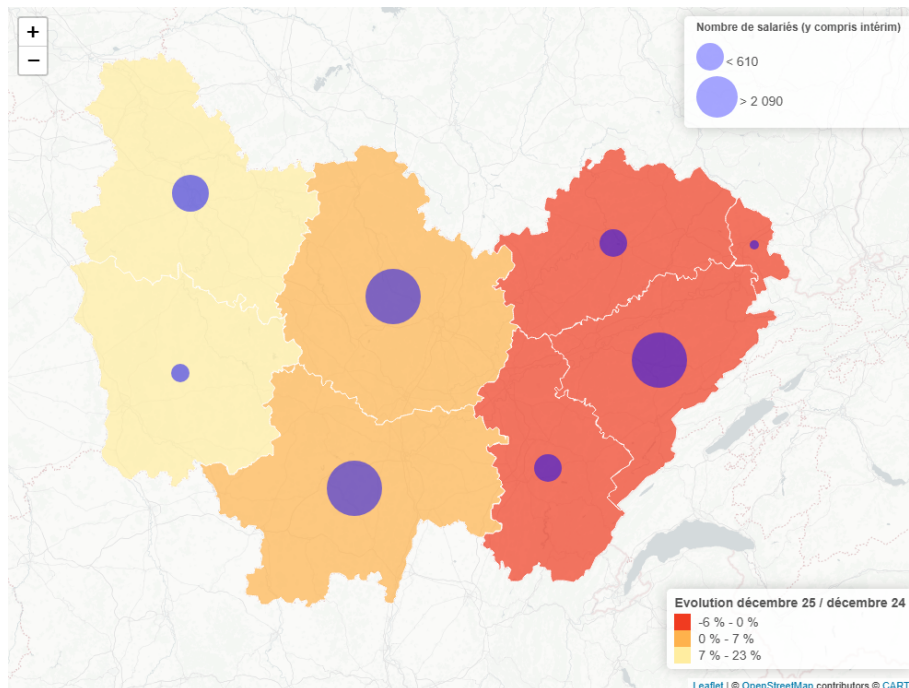
	Etablissements (nb)	Emploi salarié permanent		Emploi intérimaire		Emploi total	
		Effectifs	Evolution annuelle (en %)	Effectifs	Evolution annuelle (en %)	Effectifs	Evolution annuelle (en %)
Ensemble de la filière	147	8 936	1,1	1 427	2,4	10 363	1,3
Fabrication d'équipements électriques et électroniques	59	4 425	-0,3	964	12,1	5 389	1,7
Composants et systèmes informatiques, électroniques et optiques	70	4 051	3,3	459	-11,9	4 510	1,5
Fabrication de machines spécialisées	18	460	-4,4	s	-69,2	464	-6,1

Source : DARES-MMO/traitement Drees Bourgogne-Franche-Comté, s. : secret statistique

Source : Dares-MMO, données à fin décembre

Lecture : Fin décembre 2025, la filière électronique en Bourgogne-Franche-Comté emploie **8 936** salariés hors intérim. Les effectifs intérimaires s'élevaient à **1 427**. Dans l'ensemble de la filière, l'évolution annuelle était de **1,3 %** (de fin décembre 2024 à fin décembre 2025). **A noter :** la notion d'effectif renvoie à la moyenne sur le mois.

Carte 2 | Evolution de l'emploi par département



Source : Dares-MMO, données à fin décembre

Lecture : Le nombre d'emplois hors intérim progresse dans la moitié des départements de la région, tandis que l'autre moitié, située à l'est, enregistre un recul.

Un important recours à l'intérim

Fin décembre 2025, l'intérim représente environ **14 % des emplois salariés**, soit **4 points de plus que dans l'industrie**. En décembre 2022, les effectifs de la filière ont dépassé ceux de décembre 2019 grâce à la création d'emplois permanents et à un recours à l'intérim représentant **13 % des emplois**. Après une baisse en 2023, l'intérim repart à la hausse en 2025 : il demeure **30 % au-dessus de son niveau de 2019**, tandis que dans l'industrie, il reste 14 % en-dessous.

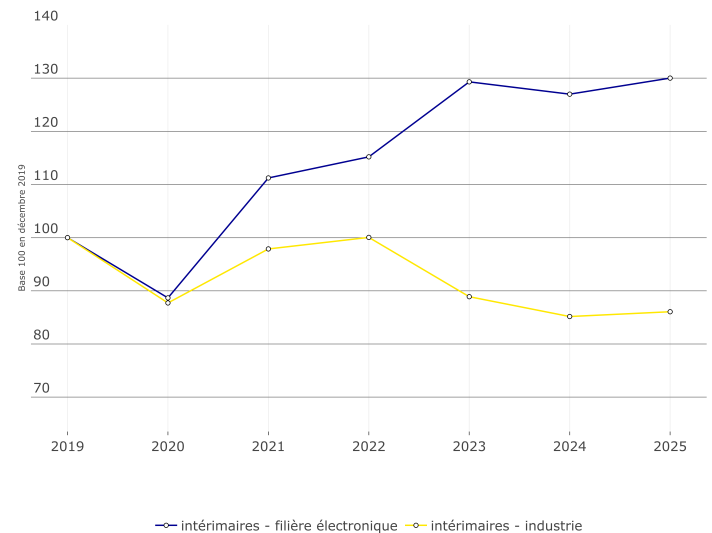
Graph 2 | Evolution de l'emploi salarié et du recours à l'intérim dans la filière électronique



Source : Dares-MMO, données à fin décembre

Lecture : Fin décembre 2025, la filière électronique emploie 10 363 salariés. La part des intérimaires dans la filière représente 14 % des emplois salariés.

Graph 3 | Evolution des effectifs intérimaires dans la filière électronique



Source : Dares-MMO, données à fin décembre

Lecture : Entre décembre 2019 et décembre 2025, le nombre d'intérimaires augmente de 30 %.

Les mouvements de main-d'oeuvre

L'étude des **mouvements de main-d'oeuvre** a un intérêt pour le suivi de la conjoncture car :

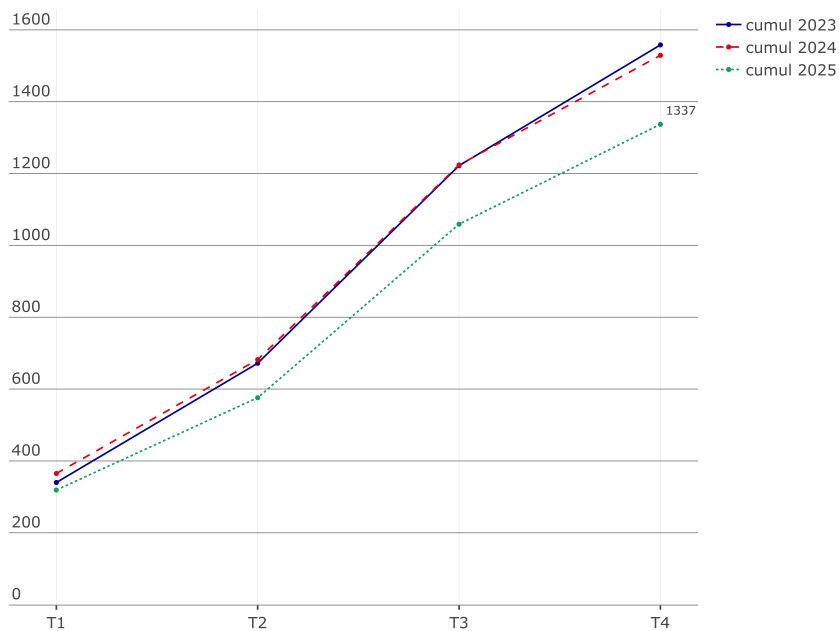
- Le suivi et l'analyse des **embauches** permet d'appréhender les besoins et l'évolution des pratiques d'embauches des employeurs.
- Le suivi des **sorties** et l'analyse des motifs permet de mieux comprendre les causes liées à ces départs (ex: retraite, démission, licenciement économique).

Champ de l'étude : secteur privé hors agriculture, intérim et particuliers employeurs.

Les volumes d'embauches

En 2025, **1 337 contrats de travail (CDD, CDI)** ont été signés dans la filière électronique, 192 de moins qu'en 2024. Les embauches sont moins nombreuses qu'en 2023 où 1 558 contrats avaient été signés.

Graph 4 | Cumul annuel des embauches (CDD et CDI)



Source : DARES-MMO/traitement Dreets Bourgogne-Franche-Comté

Lecture : En 2025, **1 337** contrats (CDD, CDI) ont été signés dans la filière électronique.

Evolution des embauches en CDI

Guide de lecture : Les indicateurs proposés ici visent à aider à la réflexion sur les problématiques suivantes :

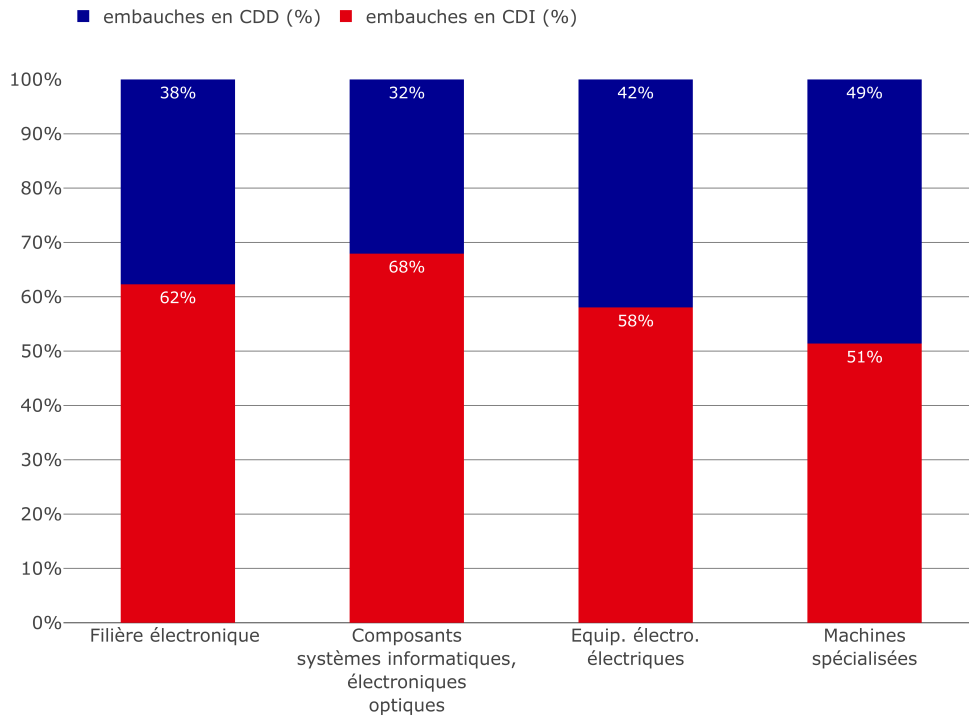
- **Les pratiques d'embauches** évoluent-elles ?
- Les **difficultés de recrutement** liées au secteur poussent-elles les établissements à proposer davantage de CDI ?
- Existe-t-il une différence entre les activités du secteur ?

Dans la filière électronique, les embauches en CDI reculent, passant de 949 en 2024 à 833 en 2025. Le volume des CDD recule au même rythme. Ainsi, la part des CDI dans les embauches est stable : 62 % en 2025.

Les **embauches en CDI** sont **majoritaires** dans les établissements concourant à la fabrication de composants électroniques. Entre 2024 et 2025, elles reculent mais à un rythme moins soutenu que les CDD. En conséquence, **la part des CDI s'élève désormais à 68 % des recrutements** en 2025 contre 67 % en 2024.

Dans les établissements fabricant des équipements électriques et électroniques, **la part des CDI** parmi les recrutements en 2025 est de **58 %**, deux points de moins qu'en 2024.

Graph 5 | Volume et part de CDI parmi les embauches en 2025



Source : DARES-MMO/traitement Dreets Bourgogne-Franche-Comté

Lecture : En 2025, **833** CDI ont été signés dans la filière électronique, soit 62 % des embauches (62 % en 2024).

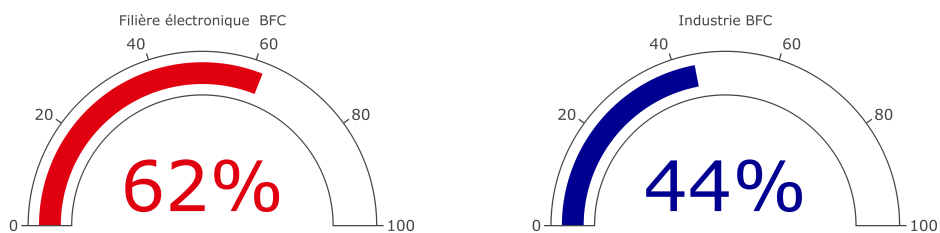
Un recours plus marqué au CDI

Guide de lecture : Les indicateurs proposés ici visent à aider à la réflexion sur les problématiques suivantes :

- Les embauches en CDI sont-elles plus fréquentes dans la filière ?

En 2025, **62 %** des salariés nouvellement embauchés ont signé un **CDI** contre 44 % en moyenne dans l'industrie régionale.

Graph 6 | Part des CDI dans les embauches en 2025 : comparaison avec le secteur industriel



Source : DARES-MMO/traitement Dreets Bourgogne-Franche-Comté

Principaux métiers recrutés en 2025

En 2025, 13 % des embauches dans la filière électronique concernent des ouvriers qualifiés des industries de process. Ils interviennent dans la fabrication de composants électroniques, des systèmes de communication, et des équipements médicaux et de mesure.

Tableau 3 | Métiers recrutés (Top 5)

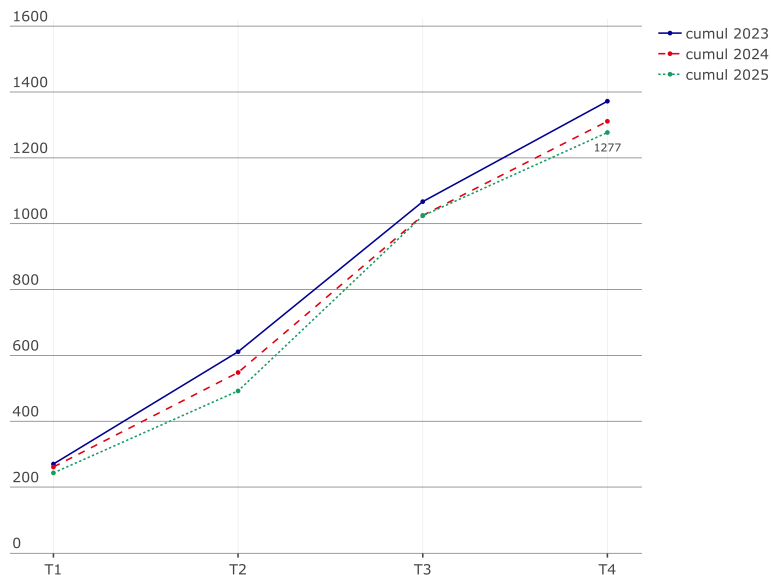
Métiers regroupés par famille professionnelle	Embauches 2025	Part (en %)	Part 2024 (en %)
E1Z : Ouvriers qualifiés des industries de process	160	13	14
L2Z : Employés administratifs d'entreprise	131	10	7
C1Z : Ouvriers qualifiés de l'électricité et de l'électronique	96	8	7
H0Z : Ingénieurs et cadres techniques de l'industrie	76	6	7
E0Z : Ouvriers non qualifiés des industries de process	66	5	4

Source : DARES-MMO/traitement Dreetts Bourgogne-Franche-Comté

Les départs de salariés

En 2025, environ **1 277 salariés** ont quitté la filière électronique, 34 de moins qu'en 2024. Ces départs sont moins nombreux qu'en 2023 où la filière enregistrait **1 372 départs**.

Graph 7 | Cumul annuel des sorties (CDD et CDI)



Source : DARES-MMO/traitement Dreetts Bourgogne-Franche-Comté

Lecture : En 2025, la filière électronique enregistre **1 277 départs**.

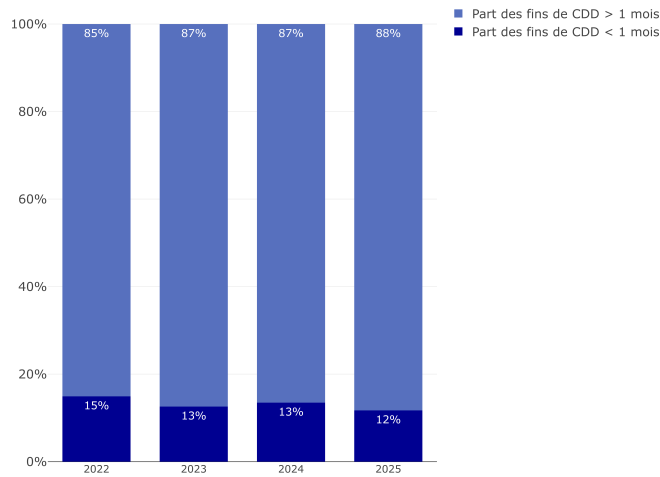
Les ruptures de contrat et fins de CDD

Guide de lecture : Objectifs des indicateurs proposés :

- Combien de contrats sont arrivés à terme ? comment anticiper ces **fins de contrat** pour maintenir les salariés dans une dynamique emploi et favoriser leur **accès à l'emploi durable** ?
- La part des **contrats précaires** CDD inférieur à 1 mois augmente-t-elle ?
- Le volume des ruptures de contrat de travail augmente-t-il ?

Dans la filière électronique, parmi les départs des salariés en 2025, près de 800 font suite à une rupture de contrat de travail et environ 440 à une fin de CDD. La durée des CDD reste stable comparé à l'an dernier : 12 % des CDD arrivés à terme en 2025 duraient moins d'un mois. Comparé au secteur industriel, la part des contrats courts parmi les fins de CDD reste plus faible (43 % dans l'industrie régionale).

Graph 8 | CDD < 1 mois parmi ceux arrivés à terme



Source : DARES-MMO/traitement Dreets Bourgogne-Franche-Comté

Lecture : En 2025, 12 % des CDD arrivés à terme dureraient moins d'un mois.

Les motifs de rupture de contrat de travail

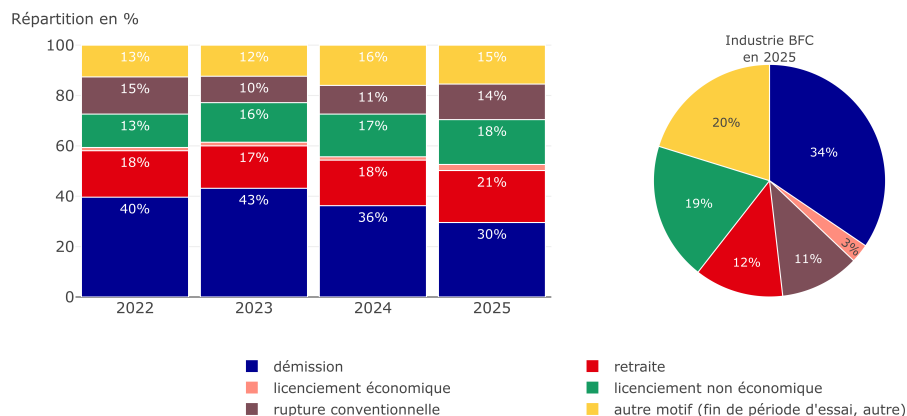
Guide de lecture : Objectifs des indicateurs proposés :

- Le **choix de démissionner** est-il plus fréquent dans le filière depuis 2022 ?
- Les **démissions** sont-elles **plus fréquentes** qu'ailleurs ? Cette information est intéressante à croiser au regard de la part des CDI parmi les embauches → enjeu de **fidélisation des salariés, de sécurisation de l'emploi et d'attractivité du poste**.
- Les **ruptures de contrats** notamment les **départs non anticipés par les employeurs** comme les démissions, fins de période d'essai ou encore les licenciements non économiques sont-ils plus nombreux par rapport à 2024 ? → renforcement des **tensions de recrutement**.

Les ruptures de contrats de travail s'élevèrent à 842 et représentent 66 % des sorties enregistrées dans la filière en 2025.

Les départs faisant suite à une démission forment le premier motif de rupture de contrat de travail. Ils sont plus fréquents dans la filière électronique par rapport à la moyenne régionale, secteurs industriels uniquement. Les départs faisant suite à un départ à la retraite représentent le deuxième motif de rupture de contrat et sont plus fréquents dans la filière électronique que dans l'industrie régionale. En outre, les départs liés à un licenciement économique sont quant à eux moins fréquents qu'en moyenne dans l'industrie.

Graph 9 | Motifs des ruptures de contrat de travail



Source : DARES-MMO/traitement Dreets Bourgogne-Franche-Comté

Lecture : dans la filière électronique, 30 % des ruptures de contrat de travail survenues en 2025 sont dues à des démissions.

Le commerce extérieur

Les données du commerce extérieur

- Le suivi et l'analyse des exportations/importations permet d'appréhender la performance économique de la région.
- une augmentation des exportations peut signaler une économie forte et compétitive, tandis qu'une hausse des importations peut refléter une demande intérieure robuste.
- la provenance des produits est crucial, surtout en cas de difficultés dans le pays d'origine qui perturberaient les chaînes d'approvisionnement et entraîner des pénuries ou des hausses de prix.

Une nette augmentation des exportations d'équipements électriques

En Bourgogne-Franche-Comté, les exportations de matériels électriques atteignent 48 899 milliers d'euros au 4ème trimestre 2025. Sur un an, elles augmentent fortement (9,4 %). Dans le même temps, les importations de matériels électriques reculent nettement (-18,4 %). Au 4ème trimestre 2025, avec 16 % des exportations, l'Espagne est le principal pays d'export du matériel électrique.

Tableau 4 | Chiffres clés du commerce extérieur dans les équipements électriques

4^{ème} trimestre 2025

	Exportations		Importations	
	Montant trimestriel en milliers d'euros	Evolution annuelle (en %)	Montant trimestriel en milliers d'euros	Evolution annuelle (en %)
Equipements électriques	48 899	9,4	32 571	-18,4
Instruments de mesure, d'essai et de navigation ; horlogerie	14 948	-18,6	17 410	-7,3
Equipements de communication	3 728	-6,6	5 297	-22,7
Equipements d'irradiation médicale, électromédicaux et thérapeutiques	1 122	37,7	13 150	-2,3
Composants et cartes électroniques	430	-55,3	7 644	50,4

Source : Direction Générale des Douanes et des Droits Indirects

Principaux débouchés à l'export

Tableau 5 | Equipements électriques : top 5 des pays à l'export

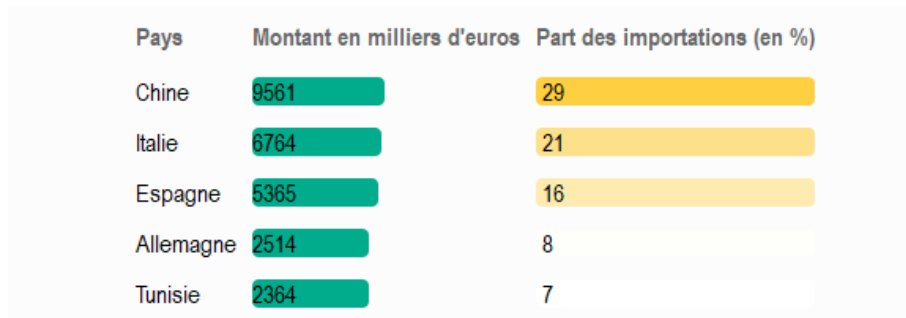
Pays	Montant en milliers d'euros	Part des exportations (en %)
Espagne	7854	16
Allemagne	6330	13
Emirats Arabes Unis	5501	11
Maroc	3965	8
Tunisie	3275	7

Source : Direction Générale des Douanes et des Droits Indirects

Principales provenances des produits importés

Dans la région, les importations de matériels électriques reculent nettement par rapport à la même période de l'année précédente (-18,4 %). Ces produits sont principalement importés de Chine concentrant 29 % des importations.

Tableau 6 | Equipements électriques : top 5 des pays à l'import



Source : Direction Générale des Douanes et des Droits Indirects

Sources et méthodes

Comptabilisation des effectifs dans les établissements sélectionnés :

Liste des codes Nafs des établissements sélectionnés : 26.11Z - Fabrication de composants électroniques 26.12Z - Fabrication de cartes électroniques assemblées 26.20Z - Fabrication d'ordinateurs et d'équipements périphériques 26.30Z - Fabrication d'équipements de communication 26.40Z - Fabrication de produits électroniques grand public 26.51A - Fabrication d'équipements d'aide à la navigation 26.51B - Fabrication d'instrumentation scientifique et technique 26.60Z - Fabrication d'équipements d'irradiation médicale, d'équipements électromédicaux et électrothérapeutiques 27.11Z - Fabrication de moteurs, génératrices et transformateurs électriques 27.12Z - Fabrication de matériel de distribution et de commande électrique 27.20Z - Fabrication de piles et d'accumulateurs électriques 27.32Z - Fabrication d'autres fils et câbles électroniques ou électriques 27.33Z - Fabrication de matériel d'installation électrique 27.40Z - Fabrication d'appareils d'éclairage électrique 27.90Z - Fabrication d'autres matériels électriques 28.99B - Fabrication d'autres machines spécialisées 29.31Z - Fabrication d'équipements électriques et électroniques automobiles.

Comptabilisation des effectifs : tous les salariés de l'établissement sont comptabilisés, indépendamment de la part de leur activité dédiée à l'électronique.

Données sources : les données concernant les salariés et les établissements provient des données de Mouvements de Main d'Oeuvre de la DARES issues de la DSN (déclaration sociale nominative).

Période de référence : les effectifs sont comptabilisés à fin décembre de chaque année.

Cette méthode permet d'obtenir une vision globale des ressources humaines disponibles dans la filière, en tenant compte de la diversité des activités des entreprises. Elle est particulièrement utile pour les entreprises dont l'activité est partiellement dédiée à la filière électronique, mais qui apportent une contribution significative à la filière.

C'est grâce à l'expertise du Service Economique de l'Etat en Région (SEER) de la Direction Régionale de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DREETS) que nous affignons la sélection des établissements. Le SEER apporte une connaissance approfondie des dynamiques économiques et des spécificités régionales, ce qui permet de mieux identifier les entreprises pertinentes et d'assurer une analyse plus précise et représentative de la filière électronique.

Les **mouvements de main-d'oeuvre** recensent l'ensemble des embauches et des fins de contrats de travail au niveau des établissements. Ils permettent de mesurer les entrées et les sorties selon le type de contrat (contrat à durée déterminée/contrat à durée indéterminée), la durée des contrats et les motifs de rupture.

L'intérim : depuis juillet 2018, la Déclaration sociale nominative (DSN) est l'unique source des statistiques d'intérim. Elle se substitue ainsi à la source historique, les relevés mensuels de mission – RMM – adressés à France Travail par les établissements de travail temporaire. À partir de cette information, la Dares élabore divers indicateurs mensuels, trimestriels et annuels. Ces statistiques intègrent les contrats à durée indéterminée intérimaires (CDII).

Le service statistique des Douanes publie tous les mois les données du ****commerce extérieur**** qui concernent les échanges de marchandises et non de services. La valeur statistique correspond à la valeur des marchandises au passage de la frontière française : CAF Coût Assurance et Fret inclus pour les importations, FAB Franco A Bord pour les exportations. Les droits, taxes et accises sont exclus de la valeur statistique. À l'instar des données nationales, les statistiques régionales du commerce extérieur sont établies à partir des informations issues des déclarations de dédouanement des marchandises DAU ou des réponses à l'enquête mensuelle sur les échanges de biens intra-UE EMEBI. À l'exception des échanges de gaz naturel et d'électricité, la ventilation par département puis, par agrégation, par région s'effectue de la manière suivante : - À l'exportation : c'est le département d'exportation des marchandises qui est mentionné. Il s'agit du lieu initial à partir duquel les marchandises sont exportées et non pas le département du siège social de l'entreprise qui exporte. - À l'importation : c'est le département de destination réelle des marchandises importées et non le département du siège social de l'importateur. À noter que dans certains cas, le département indiqué sur les documents douaniers peut être celui de stockage et pas forcément celui d'expédition, de consommation ou d'importation. Ainsi, des flux sont attribués aux régions possédant d'importantes plateformes logistiques d'échanges commerciaux.

Définitions

Les embauches (entrées) et les départs (sorties) sont des flux de main-d'oeuvre qui n'intègrent ni les transferts entre les établissements d'une même entreprise ni les entrées/sorties en mission d'intérim. La différence entre les entrées et les sorties ne traduit qu'imparfaitement l'évolution de l'emploi, car elle mesure des flux de contrats et non des postes occupés.

Pour en savoir plus

« **La filière électronique en Bourgogne-Franche-Comté** », DREETS Bourgogne-Franche-Comté, juillet 2025.

« **L'intérim en Bourgogne-Franche-Comté** », DREETS Bourgogne-Franche-Comté, avril 2026.

« **Le marché du travail se dégrade en Bourgogne-Franche-Comté** », Insee-DRAAF-DREAL-DREETS-Urssaf Bourgogne-Franche-Comté, Synthèse annuelle économique régionale - 2025, avril 2026.

« **La conjoncture en Bourgogne-Franche-Comté** », Banque de France, mai 2026.

Directeur de la publication : Simon-Pierre EURY Conception et réalisation : Service études Statistiques évaluation (SESE), Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS) Bourgogne-Franche-Comté - 5 place Jean Cornet - 25041 Besançon Cedex. www.bourgogne-franche-comte.dreets.gouv.fr Pour toute demande d'information : dreets-bfc.statistiques@dreets.gouv.fr